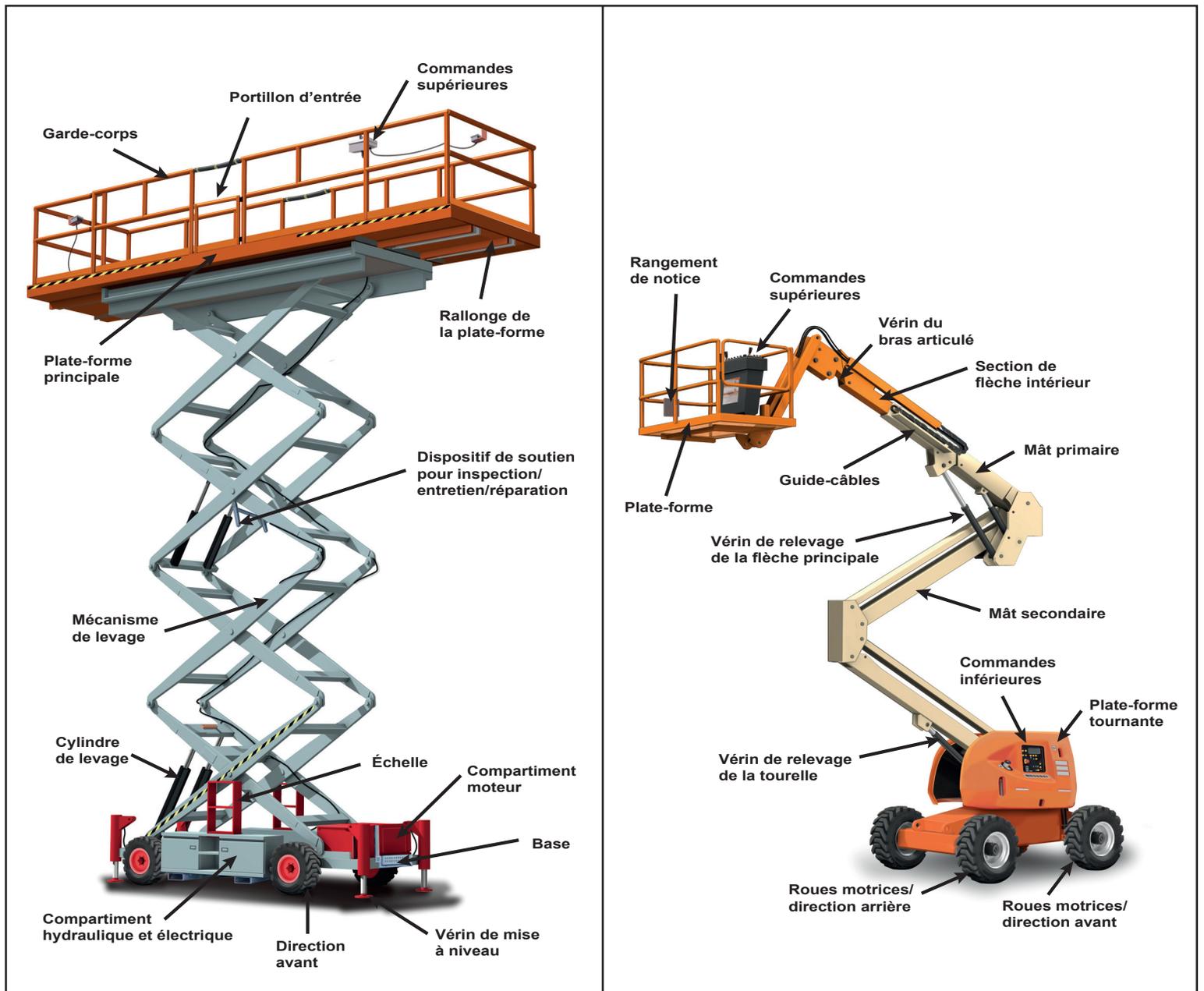


Plates-formes élévatrices mobiles de personnel (PEMP)



Fiche d'inspection quotidienne



L'opérateur doit, avant le début de son quart de travail, faire une inspection visuelle ainsi que certains essais de fonctionnalité des composantes qui influencent directement sur la sécurité lors de l'utilisation de la plate-forme élévatrice et dont l'état peut varier d'un jour à l'autre avec l'usage.

Les éléments de la fiche d'inspection quotidienne doivent être examinés périodiquement et observés en cours d'utilisation ainsi qu'entre les inspections régulières pour déceler toute défectuosité. Enfin, l'opérateur doit aussi consulter les recommandations d'inspection prévues dans le manuel du fabricant.

Références :

CSA B354.6 *Plates-formes élévatrices mobiles de personnel — Conception, calculs, exigences de sécurité et méthodes d'essai*

CSA B354.7 *Mobile elevating work platforms — Safety principles, inspection, maintenance and operation*

CSA B354.8 *Plates-formes élévatrices mobiles de personnel — Formation des opérateurs (conducteurs)*

Fiche d'inspection quotidienne

Plates-formes élévatrices mobiles de personnel (PEMP)

Descriptions des anomalies détectées en cas de non-conformité de l'équipement (PEMP)					
À compléter par l'opérateur				À compléter par le responsable de chantier	
DATE (jj/mm/aaaa)	Nom et initiales de l'opérateur	ANOMALIES DÉTECTÉES / COMMENTAIRES	Nom de la personne avisée	Initiales de la personne avisée	Équipement (PEMP) cadenassé ?
					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
En cas de non-conformité notes sur le cadenassage		Les dispositifs d'installation du cadenas sont identifiés dans le manuel d'utilisation du modèle de PEMP. <i>En cas de cadenassage pour le contrôle des énergies, joindre une procédure conforme aux prescriptions du CSTC (§ 2.20. Cadenassage et autres méthodes de contrôle des énergies).</i>			

Commentaires généraux sur les inspections quotidiennes de la semaine (exemples : changement d'opérateur durant la semaine, remarques ou discussions sur l'équipement, etc.)